



FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 4/15/2024 Date de révision: 4/15/2024 Remplace la version de: 2/5/2018 Version: 1.5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER
UFI : MK00-Q00W-700N-SKSR
Numéro dans le registre danois des produits : PR - 4355053
Code du produit : 7200, 7222 EU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Produits destinés à nettoyer ou à entretenir des articles en cuir tels que les chaussures, les meubles et autres articles en cuir afin de préserver ou de restaurer leur résistance, leur aspect et leur souplesse (à l'exclusion des «Produits d'imprégnation»).

Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents détergents/lavants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que les usages identifiés sans l'avis d'experts. Une utilisation incorrecte peut provoquer des effets néfastes pour la santé, la sécurité et l'environnement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Farecla Products Limited
Broadmeads
Ware, SG12 9HS, Hertfordshire
UK

T +44 (0)19 2046 5041 (8:30-16:30 Monday to Friday), F +44 (0)19 2046 6557

technical@farecla.com, www.farecla.com

Représentant exclusif

Saint-Gobain Coating Solutions
50 rue du Mourelet
Z.I. Courtine Mourre Frais, B.P.
FR 90966 84093 Avignon, Cedex

France
T +33 (0) 4 90 85 85 00, F +33 (0) 4 90 82 94 52

qualite-ehs.coating-solutions@saint-gobain.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0)19 2046 5041 (8:30-16:30 Monday to Friday)

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Algérie	Centre Anti-poisons d'Algérie	Bd Said Touati CHU BAB El Oued	+021 97 98 98	
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre antipoison d'Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français, néerlandais et anglais
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145 +41 44 251 51 51	(de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)

:



GHS05

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Contient

: Oléfine sulfonate de sodium (C14-16); Amines, C12-18 (numéros pairs) -alkyldiméthyl, N-oxydes

Mentions de danger (CLP)

: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

: P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Règlementation des pays nordiques

Danemark

Numéro dans le registre danois des produits : PR - 4355053
Code MAL : 00-3 (Décret n° 301 de 1993)

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Ne contient aucune substance PBT/vPvB $\geq 0,1\%$ évaluée conformément à l'annexe XIII de REACH

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)(¹)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)(¹)

(¹) Substance(s) ajoutée(s) en concentration $<0,1\%$ sur une base volontaire

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à $0,1\%$

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Oléfine sulfonate de sodium (C14-16)	N° CAS: 68439-57-6 N° CE: 931-534-0 N° REACH: 01-2119513401-57	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Amines, C12-18 (numéros pairs) -alkyldiméthyl, N-oxydes	N° CAS: 68955-55-5 N° CE: 273-281-2;931-341-1 N° REACH: 01-2119489396-21	0.1 - 1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexényl)-3-butène-2-one	N° CAS: 127-51-5 N° CE: 204-846-3 N° REACH: 01-2120138569-45	≤ 0.019	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Eugénol	N° CAS: 97-53-0 N° CE: 202-589-1	≤ 0.019	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	N° CAS: 52-51-7 N° CE: 200-143-0 N° Index: 603-085-00-8 N° REACH: 01-2119980938-15	< 0.001	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 (ATE=180 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 (ATE=1100 mg/kg de poids corporel) Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone	N° CAS: 55965-84-9 N° CE: 911-418-6 N° Index: 613-167-00-5 N° REACH: 01-2120764691-48	< 0.001	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 (ATE=66 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 2 (par voie cutanée), H310 (ATE=50 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 (ATE=0.05 mg/l/4h) Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone	N° CAS: 55965-84-9 N° CE: 911-418-6 N° Index: 613-167-00-5 N° REACH: 01-2120764691-48	(0.0015 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317 (0.06 ≤ C < 0.6) Skin Irrit. 2, H315 (0.06 ≤ C < 0.6) Eye Irrit. 2, H319 (0.6 ≤ C ≤ 100) Skin Corr. 1C, H314 (0.6 ≤ C ≤ 100) Eye Dam. 1, H318

Remarques : Contient entre autres ingrédients:
<5 % de tensioactifs anioniques; <5% tensioactifs amphotères, parfum, Bronopol, Chlorométhylisothiazolinone, Méthylisothiazolinone. Contient des allergènes de parfum : 0,019 % Alpha-isométhyl ionone, 0,019 % Eugénol.

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation. Démangeaison.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves. rougeur, démangeaisons, larmes.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements.

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Le produit n'est pas inflammable. Utilisez des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes. . Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.
Reactivité en cas d'incendie	: En cas d'incendie, risque de combinaison de gaz irritants et toxiques.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Évacuer la zone. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Éloigner l'emballage de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque. En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Les produits de décomposition à haute température, sont nocifs par inhalation.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Évacuer la zone.
6.1.1. Pour les non-secouristes	
Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Évacuer la zone.
6.1.2. Pour les secouristes	
Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	: Éloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Couvrir le produit répandu avec un matériau incombustible, p.ex.: sable/terre. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Endiguer et contenir le produit renversé. Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- Mesures d'hygiène
- : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
- : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage
- Produits incompatibles
- Matières incompatibles
- Chaleur et sources d'ignition
- Informations sur le stockage en commun
- Lieu de stockage
- Prescriptions particulières concernant l'emballage
- Matériaux d'emballage
- : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Gardez à des températures supérieures au point de congélation. Permettre les conditions de congélation peut dégrader le produit.
- : Agent oxydant. Acides forts.
- : Rayons directs du soleil.
- : Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
- : Rangez-les loin des denrées alimentaires.
- : Protéger de la chaleur.
- : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.
- : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la section 1.2 - Utilisations pertinentes identifiées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)	
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (OEL TWA)	0.05 mg/m³ (5-Chloro-2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-one and 2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-one mixture in ratio 3:1)
OEL catégorie chimique	Skin sensitizer
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle et 2,3-dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle [2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle, 2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle] / 5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydro-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on [2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on, 5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on]
MAK (OEL TWA)	0.2 mg/m³ (i)
KZGW (OEL STEL)	0.4 mg/m³ (i)
Toxicité critique	VRS, Peau, Yeux
Notation	S, SS _c
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2024

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection oculaire			
Type	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes		EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains:

Les gants de protection doivent être choisis en fonction de la fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protection physique nécessaire (résistance à la coupure, à la perforation, à la chaleur), dextérité requise. Utiliser des gants de protection adaptés résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN 374-1). Des exemples de matériaux de barrière de gants préférés comprennent : Caoutchouc butyle. Latex de caoutchouc naturel). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL"). Alcool polyvinyle ("PVA"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle").

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Mesures d'hygiène. Équipement de protection individuelle.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Fournir des douches oculaires et des douches de sécurité facilement accessibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Blanc cassé.
Odeur	: cuir.
Seuil olfactif	: Pas disponible

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: $\approx 0^{\circ}\text{C}$
Point d'ébullition	: $\approx 100^{\circ}\text{C}$
Inflammabilité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: $> 93^{\circ}\text{C}$
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 8 – 9
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 0.99 – 1.01
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Oléfine sulfonate de sodium (C14-16) (68439-57-6)

DL50 orale rat	2220 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 740 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 52 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexényl)-3-butène-2-one (127-51-5)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method), Remarks on results: other:
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Remarks on results: other:

Eugénol (97-53-0)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method)
DL50 orale	1500 – 1500 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method)

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol (52-51-7)

DL50 orale rat	180 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Remarks on results: other:
CL50 Inhalation - Rat	≥ 0.588 mg/l air Animal: rat

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)

DL50 orale rat	66 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 1008 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OPP 81-2 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	0.17 mg/l air

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 8 – 9

3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexényl)-3-butène-2-one (127-51-5)

pH	5.44 Temp.: 30 °C Concentration: 1 other: Remarks on result: 'other:'
----	---

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)

pH	3.43 Temp.: 20 °C Concentration: 10 g/L
----	---

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.
pH: 8 – 9

3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexényl)-3-butène-2-one (127-51-5)

pH	5.44 Temp.: 30 °C Concentration: 1 other: Remarks on result: 'other:'
----	---

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)

pH	3.43 Temp.: 20 °C Concentration: 10 g/L
----	---

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Oléfine sulfonate de sodium (C14-16) (68439-57-6)

NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	≥ 195 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	≥ 259 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female

Toxicité pour la reproduction : Non classé

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol (52-51-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexényl)-3-butène-2-one (127-51-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	30 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	50 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:, Remarks on results: other:

Eugénol (97-53-0)	
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	≥ 900 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: other:
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	450 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female, Guideline: other:

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)	
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	0.525 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: EPA OPP 82-3 (Subchronic Dermal Toxicity 90 Days)
Danger par aspiration	: Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : La substance / le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne.

11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Oléfine sulfonate de sodium (C14-16) (68439-57-6)	
CL50 - Poisson [1]	4.2 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CL50 - Poisson [2]	12.2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static])
CE50 - Crustacés [1]	4.53 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia sp.
CE50 72h - Algues [1]	5.2 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum
LOEC (chronique)	20 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	6.3 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexényl)-3-butène-2-one (127-51-5)	
CL50 - Poisson [1]	10.9 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	9 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexényl)-3-butène-2-one (127-51-5)

CE50 72h - Algues [1]	> 20 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
-----------------------	--

Eugénol (97-53-0)

CL50 - Poisson [1]	13 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	1.05 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol (52-51-7)

CE50 - Crustacés [1]	1.4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	0.25 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum
CE50 72h - Algues [2]	0.37 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
LOEC (chronique)	0.88 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	0.27 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	21.5 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '49 d'

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)

CL50 - Poisson [1]	0.19 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CL50 - Poisson [2]	0.28 mg/l Test organisms (species): Lepomis macrochirus
CE50 - Crustacés [1]	0.16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	0.0052 mg/l (Skeletonema costatum) (OECD 201)
CE50 72h - Algues [1]	0.048 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
CEr50 algues	19.9 µg/l
NOEC (chronique)	0.1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	0.098 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '28 d'
NOEC chronique crustacé	0.004 mg/l 21 d (Daphnia) (OECD 211)
NOEC chronique algues	0.0012 mg/l 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Persistance et dégradabilité	Rapidement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Oléfine sulfonate de sodium (C14-16) (68439-57-6)

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

Amines, C12-18 (numéros pairs) -alkyldiméthyl, N-oxydes (68955-55-5)

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexényl)-3-butène-2-one (127-51-5)

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

Eugénol (97-53-0)

Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol (52-51-7)

Persistence et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)

Persistence et dégradabilité	.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Potentiel de bioaccumulation	Aucune indication de potentiel de bio-accumulation.
------------------------------	---

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)

BCF - Poisson [1]	41 – 54
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3.6 (calculé) S 1177
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0.32 – 0.7

12.4. Mobilité dans le sol

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Ecologie - sol	Facilement absorbé dans le sol.
----------------	---------------------------------

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0.81 – 1
---	----------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)(¹)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)(¹)

(¹) Substance(s) ajoutée(s) en concentration <0,1 % sur une base volontaire

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	: Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.
---	---

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Pas d'informations complémentaires disponibles.
Indications complémentaires	: Aucun autre effet connu

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) : 07 06 01* - eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
Code HP : HP4 - "Irritant – irritation cutanée et lésions oculaires": déchet pouvant causer une irritation cutanée ou des lésions oculaires en cas d'application.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement relatif au double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) No 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage.

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 0 g/l

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Restrictions professionnelles : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG).
Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG).
Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

Catégorie ABM : A(3) - dangereux pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets nocifs à long terme dans l'environnement aquatique
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Amines, C12-18 (numéros pairs) -alkyldiméthyl, N-oxydes est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Amines, C12-18 (numéros pairs) -alkyldiméthyl, N-oxydes est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – : Aucun des composants n'est listé

Vruchtbaarheid

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Code MAL : 00-3 (Décret n° 301 de 1993)

Remarques concernant la classification : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

FBC	Facteur de bioconcentration
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
VLB	Valeur limite biologique
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:

RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 2 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

La classification respecte : ATP 12

FARECLA G3 PRO LEATHER CLEANER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Bien que Farecla Products Ltd. estime que les données et informations contenues dans ce document sont factuelles et que les opinions sont celles d'experts qualifiés, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une représentation pour laquelle Farecla assume toute responsabilité légale. Elles sont proposées uniquement à des fins de considération, d'investigation, de données et d'informations conformément aux lois et réglementations applicables.